

Quel ministère ? Quelle tutelle ?



Communiqué du SNAC-FSU suite au CT ministériel du 5 mai 2020

Avec la crise que traverse notre pays, le monde de culture est aujourd'hui dans une crise inquiétante.

Alors que le confinement a montré à quel point les œuvres et les pratiques culturelles sont indispensables, le secteur qui les porte risque une asphyxie dramatique si les décisions politiques le concernant ne sont pas à la hauteur.

Le SNAC-FSU réclame, pour tous les métiers de la culture, artistiques et non artistiques, une attention extrême de la part des pouvoirs publics. **Le SNAC-FSU revendique pour tous les indépendants, intermittents et précaires, des engagements sur une durée suffisante pour assurer leur avenir professionnel.**

Concernant les agents du service public culturel, qui se sont engagés durant cette crise, dans des conditions souvent très dégradées, le SNAC-FSU exige une reprise d'activité, en sortie de confinement, qui s'opère dans le plus strict respect de la sécurité des agents.

L'exemple de l'archéologie démontre aujourd'hui la faiblesse du ministère de la Culture.

Silence devant les pressions des forces économiques et politiques pour accélérer la reprise les chantiers (dès le 18 mars, moins de 2 jours après le début du confinement Muriel Pénicaud, la ministre du Travail déclarait souhaiter la reprise des chantiers du BTP).

Absence d'ambition illustrée avec la rédaction d'un guide sectoriel que l'on ne peut que qualifier d'indigent (guide des bonnes pratiques en vue de la reprise des opérations d'archéologie préventive).

Abandon des missions de tutelle sur un secteur contrôlé par l'État depuis près de 80 ans. Le ministère entérine avec passivité la fin d'un cycle initié en 2003 avec la mise en place de l'archéologie concurrentielle, puis la prise de contrôle des DRAC par les préfets de régions (RGPP, décrets de 2004 et 2010).

Alors que le ministre Franck Riester avait annoncé le 30 avril que la rédaction de guides sectoriels de reprise d'activité serait l'occasion de discussions avec les organisations syndicales de la Culture, nous constatons que les organisations syndicales n'auront pas la possibilité de travailler sur le guide* déjà envoyés aux opérateurs privés et services de collectivités pour lesquels le ministère a décidé d'abandonner son rôle de tutelle pour se restreindre à un rôle de conseil.

Les missions de prescription et de contrôle ont été peu à peu remplacées par un État stratège en mode dégradé. Par ses renoncements et son absence de politique culturelle, le ministère de la Culture doit-il se restreindre à la distribution de subventions, au « reporting » et à la promotion de dispositifs plus ou moins gadgets ?

Le moment était pourtant le bon **pour réaffirmer la place de l'État et des services publics culturels**. Le moment était pourtant le bon pour attendre du ministre et des directions du ministère des engagements et des positionnements clairs pour que la responsabilité du redémarrage des services ne soit pas renvoyée aux encadrants intermédiaires voire aux agents eux-mêmes.

Sans ambition affichée, sans ligne politique courageuse, que va peser notre ministère devant les futurs arbitrages lors de la mise en œuvre des prochaines politiques, déjà annoncées, de « décentralisations, différenciations et déconcentrations » ?

Sans changement rapide de paradigme, la loi 3D dans le domaine culturel s'annonce déjà comme ces 3 D là : **Désengagement de l'État, Disparition des missions. Démolition des services publics.**